RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

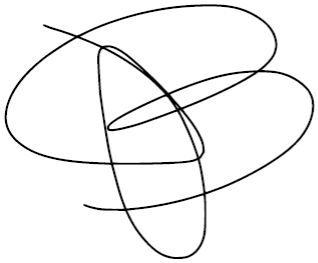
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03038
Numéro SIREN : 828 636 795
Nom ou dénomination : ABBI

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/033428

ABBI
Société par actions simplifiée
au capital de 740 000 euros
Siège social : 20 route de la Libération - 69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
828 636 795 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2021



Joanna IFERGAN
Directrice générale

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	30/06/2021 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	6 480	6 480		
	Concessions brevets droits similaires	1 101 009	218 605	882 403	444 116
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 534	8 842	692	1 646
	Autres immobilisations corporelles	1 398	229	1 168	731
	Immobilisations en cours	36 290		36 290	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	46 160		46 160	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	583		583	583
	TOTAL (II)	**1 201 453**	**234 157**	**967 297**	**447 076**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	103 000	49 000	54 000	49 000
	Marchandises	471 087	300 640	170 447	288 109
	Avances et Acomptes versés sur commandes	427 116		427 116	43 415
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 282 944	16 336	2 266 608	68 698
	Autres créances	305 936		305 936	220 972
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	43 821		43 821	348 717
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				3 214
	TOTAL (III)	**3 633 904**	**365 976**	**3 267 928**	**1 022 125**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 835 357**	**600 133**	**4 235 225**	**1 469 201**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an 19 603

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	740 000	240 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 828	3 828
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	26 669	5 063
	Résultat de l'exercice	**(620 725)**	**21 606**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**149 772**	**270 497**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	6 873	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**6 873**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	439 581	427 288
	Emprunts et dettes financières divers (3)	268 680	180 180
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 343 893	557 027
	Dettes fiscales et sociales	25 671	18 665
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	755	15 544
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 078 580**	**1 198 704**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 235 225**	**1 469 201**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(620 725,07)	21 606,48
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 735 901	1 198 704
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 6 mois	30/06/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 516 264		2 516 264	612 877
	Production vendue (Biens)	4 964		4 964	
	Production vendue (Services et Travaux)	150		150	510
	Montant net du chiffre d'affaires	**2 521 378**		**2 521 378**	**613 387**
	Production stockée			54 000	(615)
	Production immobilisée			36 290	
	Subventions d'exploitation			3 000	3 500
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			581	1
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 615 249**	**616 272**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 231 499	634 526
	Variation de stock			(217 658)	(288 109)
	Achats de matières et autres approvisionnements			392	17 417
	Variation de stock				18 229
	Autres achats et charges externes			624 743	136 191
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 935	3 675
	Salaires et traitements			67 290	5 631
	Charges sociales du personnel			41 981	4 391
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			80 760	39 141
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			41 978	
	- sur actif circulant			349 640	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			16 110	20 001
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 238 672**	**591 094**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(623 423)**	**25 179**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	30/06/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(623 423)**	**25 179**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 429	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 429**	
	RESULTAT FINANCIER	**(2 429)**	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(625 852)**	**25 179**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		155
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 873	
	Total des charges exceptionnelles	**6 873**	**155**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(6 873)**	**(155)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(12 000)	3 417
	TOTAL DES PRODUITS	**2 615 249**	**616 272**
	TOTAL DES CHARGES	**3 235 974**	**594 666**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(620 725)**	**21 606**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **4 235 225** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

 - un total produits de **2 615 249** euros
 - un total charges de **3 235 974** euros

 - dégage un résultat de **-620 725** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/07/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **6** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS ABBI** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Les ventes de l'exercice 2021 sont constituées essentiellement des ventes d'autotests qui ne font pas partie de l'activité récurrente, ni du cœur de métier de la société.

Deux augmentations de capital (l'une de 10 000 € et l'autre de 490 000 euros) ont eu lieu lors de l'AG extraordinaire du 16 juillet 2021 portant le capital social de 240 000 euros à 740 000 euros.

Un changement de date de clôture a eu lieu : les comptes annuels ont désormais une date de clôture au 31 décembre et non plus au 30 juin, faisant de l'exercice, un exercice d'un durée de 6 mois, couvrant la période du 01/07/2021 au 31/12/2021.

Suite à la décision de l'AG mixte du 22 juillet 2021, un changement de dénomination sociale a été opéré modifiant « Apoticare » en « ABBI ».

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Le maintien du principe de continuité d'exploitation est rendu possible par le soutien financier de la société BOIRON. Cette dernière s'est engagée à apporter son soutien financier nécessaire au maintien de l'activité pour les douze prochains mois.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Evènements postérieurs à la clôture

Une prise de participation majoritaire par la société Boiron est intervenue en date du 20 janvier 2022.

Un transfert du siège social a également été notifié au cours de l'exercice. Pour rappel, l'ancienne adresse du siège était : 37 rue des Bonnetiers (60 220 Moliens). La nouvelle adresse du siège social d'ABBI est : 20 route de la Libération (69 100 Sainte-Foy-Lès-Lyon).

Les impacts du conflit en Ukraine semblent aujourd'hui limités dans la mesure où la société n'exerce pas, à ce jour, d'activités dans les territoires directement concernés par le conflit.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Frais de recherche :	3 ans
- Concessions et droits assimilés	3 à 10 ans
- Matériel, outillage industriel	5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Lorsqu'ils sont présents au bilan, les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au selon la méthode du premier entrée premier sorti.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Engagements hors bilan

La société s'est engagée à reverser 1 euro à une association à chaque vente remplissant certaines conditions. La direction n'a pas pu chiffrer précisément le montant de l'engagement au 31/12/2021.

Compte tenu des embauches réalisées en fin d'exercice, les engagements d'Indemnités de Départ à la Retraite sont jugées non significatives et n'ont pas fait l'objet de calculs spécifiques.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	6 480					6 480
Autres	541 067		559 941			1 101 009
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**547 547**		**559 941**			**1 107 489**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	9 534					9 534
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	830		568			1 398
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			249 981		213 691	36 290
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 364**		**250 549**		**213 691**	**47 222**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			46 160			46 160
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	583					583
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**583**		**46 160**			**46 743**
TOTAL	**558 495**		**856 650**		**213 691**	**1 201 453**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	6 480			6 480
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	96 951	79 677		176 627
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**103 431**	**79 677**		**183 107**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 888	953		8 842
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	99	130		229
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 988**	**1 084**		**9 071**
	TOTAL	**111 418**	**80 760**		**192 179**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		6 873		6 873
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**6 873**		**6 873**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles		41 978		41 978
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		349 640		349 640
	Sur comptes clients	16 336			16 336
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**16 336**	**391 618**		**407 954**
	TOTAL GENERAL	**16 336**	**398 491**		**414 827**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	391 618	
	- financières		
	- exceptionnelles	6 873	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	583		583
Clients douteux ou litigieux	19 603		19 603
Autres créances clients	2 263 341	2 263 341	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	13 948	13 948	
Taxes sur la valeur ajoutée	289 488	289 488	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	2 500	2 500	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**2 589 463**	**2 569 277**	**20 186**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	439 581	96 902	294 679	48 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	88 500	88 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 343 893	3 343 893		
Personnel et comptes rattachés	8 572	8 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 356	13 356		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	2 031	2 031		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 712	1 712		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	180 180	180 180		
Autres dettes	755	755		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**4 078 580**	**3 735 901**	**294 679**	**48 000**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	312 240
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	211 446
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		**444 243**
Autres créances clients		**441 743**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*441 743*	
Autres créances		**2 500**
PRODUITS A RECEVOIR	*2 500*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**2 294 042**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 281 862**
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	*2 281 862*	
Dettes fiscales et sociales		**12 025**
DETTES PROVISIONNEES SUR C.P.	*8 572*	
CHARGES SOCIALES SUR C.P.	*3 327*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*126*	
Autres dettes		**155**
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	*155*	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		240 000,00	1,0000	240 000,00
Emises pendant l'exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**740 000,00**	**1,0000**	**740 000,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/06/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	240 000			500 000	740 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	3 828				3 828
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	5 063	21 606			26 669
Résultat de l'exercice	21 606	(21 606)		(620 725)	(620 725)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**270 497**			**(120 725)**	**149 772**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	270 497
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	270 497

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(120 725)

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2021**

A. Renseignements détaillés

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux

	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

ABBI détient :
50 % du capital et des droits de vote de la société CENTRED TECH LLC société de droit américain enregistrée dans l'Etat du Delaware et dont le siège social est à Fort Lauderdale FL 33305, 2716 NE 21Street (USA)
A ce jour les comptes ne nous ont pas été communiqués.

Effectif moyen

		31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers			
	TOTAL		**4**	

ABBI

Société par actions simplifiée
au capital de 740 000 euros
Siège social : 20 route de la Libération - 69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
828 636 795 RCS LYON
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, et

Le trente juin à 14 heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur la convocation du président conformément aux statuts.

Valérie LORENTZ POINSOT pour la société BOIRON, présidente de la Société, prend la présidence de l'assemblée.

Aucun secrétaire de séance n'est désigné.

Le commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Mazars, est absent excusé.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les justificatifs de la convocation régulière du commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion du président relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- la plaquette des comptes au 31 décembre 2021,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il est rappelé à l'assemblée que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi a été tenu à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, ce qui est reconnu exact par les associés présents, tant en leur nom personnel que comme mandataires. Les associés donnent acte au président du fait qu'ils ont été valablement informés en temps utile.

Il est rappelé également à l'assemblée l'ordre du jour, arrêté par le président, sur lequel elle a été convoquée :

ORDRE DU JOUR :

À titre ordinaire

1. Rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, *quitus* au président et à la directrice générale,
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approbation de ces conventions,
5. Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts,
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

À titre extraordinaire

7. Décisions à prendre en application des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce,
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Le président déclare ensuite la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les questions à l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

I. À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux de l'exercice écoulé*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes, ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance,

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Donne au président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Donne à la directrice générale *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
(*Approbation des conventions règlementées*)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes,

Approuve ledit rapport faisant mention de conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé notamment.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité sauf abstentions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(*Dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts*)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, statuant en application de l'article 223 *quater* du code général des impôts,

Approuve l'absence de réintégration dans la base imposable de l'exercice, au titre de l'article 39-4 du code général des impôts, de charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale des associés, sur la proposition du président, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (620 725,07) euros comme suit :

- en totalité au compte de report à nouveau ;

Prend acte, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II. À TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(*Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code de comm*erce)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce applicable sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code,

Rappelle que, compte tenu du résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à hauteur de (620 725,07) euros, le montant des capitaux propres s'élevait à cette date à la somme de 149 771,99 euros pour un capital social de 740 000 euros,

Décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(*Pouvoirs*)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o-o-o

Personne ne demandant la parole, la séance est alors levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés et par le président.

Associée – Président
Pour BOIRON
Valérie Lorentz-Poinsot

Associée
Pour SAGAD
Yaël Joanna BITTON, gérante

Associé
Salih HALASSI

Associé
Jean-Claude SEYS

Associé
Pour Société HAPHÉ
Jean-Claude Nicolas SEYS

Associée
Pour AMONISS HOLDING OFFSHORE,
Salih HALASSI, gérant

Documents signés : PV Approbation des comptes 2021_A-35302-1207.pdf

Nombre de pages du document : 5 **Signatures :** 6
Réf: A-35302-1207

Emetteur :
Valentin MARTINEZ
vmartinez.avocats@gmail.com

Signé par	Signature
Salih Halassi	
Yaël joanna Bitton épouse ifergan	
Salih Halassi	
Jean-claude Seys	
Jean-claude Seys	

Valérie Lorentz-poinsot A-35302-1207	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

ABBI
Société par actions simplifiée
au capital de 740 000 euros
Siège social : 20 route de la Libération - 69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
828 636 795 RCS LYON
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 15 JUIN 2022

Chères associées, Chers associés,

Nous vous avons établi le présent rapport, conformément à la loi et aux statuts pour vous rendre compte, aux termes du présent rapport de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et en vue de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

o-o-o

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DES COMPTES 2
2. LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ 2
 2.1 Activité de la société au cours de l'exercice écoulé 2
 2.2 Montant des capitaux propres rapportés au capital social 3
 2.3 Évolution de la situation financière 3
 2.4 Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice écoulé 3
 2.5 Activité en matière de recherche et de développement 3
3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR 3
4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 3
5. DÉPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES 4
6. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES 4
7. CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU C. DE COMMERCE 4
8. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES EN FRANCE OU PRISES DE CONTRÔLE 7
9. PARTICIPATIONS CROISÉES 7

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 sont les suivants :

	30/12/2021 (6 mois)	30/06/2021 (12 mois)
Le chiffre d'affaires s'élève à	**2 521 378 EUR**	**613 387 EUR**
Le total des produits d'exploitation s'élève à	2 615 249 EUR	616 272 EUR
Le total des charges d'exploitation s'élève à	3 238 672 EUR	591 094 EUR
D'où un résultat d'exploitation de	**(623 423) EUR**	**25 179 EUR**
Le total des produits financiers s'élève à	0 EUR	0 EUR
Le total des charges financières s'élève à	2429 EUR	0 EUR
D'où un résultat financier de	(2429) EUR	0 EUR
Le résultat courant avant impôts	(625 852) EUR	25 179 EUR
Le total des produits exceptionnels s'élève à	0 EUR	0 EUR
Le total des charges exceptionnelles s'élève à	6873 EUR	155 EUR
D'où un résultat exceptionnel de	(6873) EUR	(155) EUR
Résultat net de	(620 725) EUR	21 606 EUR

2. LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

2.1 Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires a atteint 2 521 378 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'une durée exceptionnelle de six mois, contre 613 387 euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 et 525 622 euros au cours de l'exercice d'une durée exceptionnelle de 15 mois clos le 31 décembre 2020.

Après déduction des charges d'exploitation pour 3 238 672 euros, contre 591 094 euros au cours de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation se traduit par une perte d'exploitation d'un montant de (623 423) euros, contre un bénéfice d'exploitation de 25 179 euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Il est observé que le chiffre d'affaires a été réalisée (i) sur six mois et (ii) pour une partie significative au moyen de ventes de produits ne relevant pas de la cosmétique, cœur d'activité de la Société. Corrélativement les charges d'exploitation comprennent des achats, pour une parte importante, liés à ce chiffre d'affaires non récurrent.

Les dotations aux dépréciations sur immobilisations d'exploitation s'élèvent à la somme de 80 760 euros, contre 39 141 euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à la somme de 67 290 euros, contre 5 631 euros au cours de l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation est négatif à hauteur de (135 515) euros, contre un montant positif à hauteur de 84 321 euros au cours de l'exercice 2021.

2.2 Montant des capitaux propres rapportés au capital social

Compte tenu du résultat net de (620 725,07) euros, le montant des capitaux propres s'élève à la somme de 149 771,99 euros pour un capital social de 740 000 euros au 31 décembre 2021.

Par conséquent, en vertu de l'article L. 225-248 du code de commerce, il convient de proposer aux associés de se prononcer sur la dissolution anticipée de la Société.

Il est rappelé que ladite disposition pose que : « *Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.* »

2.3 Évolution de la situation financière

Au 31 décembre 2021, la Société bénéficiait d'avances en compte courant d'associé pour un montant de 180 180 euros.

De plus, la Société est débitrice d'une dette bancaire totale de 439 581,39 euros, contre 427 287,50 euros au 30 juin 2021.

Il s'y ajoute une avance remboursable BPI d'un montant de 88 500 euros.

Les disponibilités au 31 décembre 2021 s'élèvent à la somme de 43 820,95 euros.

2.4 Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous rappelons :

- l'adoption de la dénomination « *ABBI* » aux lieu et place du signe « *APOTICARE* » ;
- la réalisation définitive du rapprochement avec le groupe Boiron ; et
- dans le cadre de ce rapprochement le transfert du siège social de la Société sur le site de Sainte-Foy-lès-Lyon du groupe Boiron.

2.5 Activité en matière de recherche et de développement

L'activité de R&D est au cœur même de notre objet social.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Rien de significatif à évoquer.

4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons à accélérer significativement le développement de l'entreprise grâce au rapprochement avec le groupe Boiron et notamment grâce à son support logistique et commercial.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (620 725,07) euros comme suit :

- en totalité au compte de report à nouveau.

6. DÉPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 39-4, 39-5, 223 *quater* et *quinquies* du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des amortissements excédentaires ou dépenses non déductibles fiscalement.

7. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de trois derniers exercices clos.

8. CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et (i) son président, (ii) l'un de ses dirigeants, (iii) l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, (iv) s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du même code. Les associés statuent sur ce rapport. Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Cependant, il est rappelé que conformément à l'article L. 227-11 les dispositions de l'article L. 227-10 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce vous est présenté à ce titre par le commissaire aux comptes.

9. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (art. L 441-14)

Nous vous rappelons que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients

Les sociétés doivent présenter, selon deux modèles de tableaux (art. D 441-6, I et II modifié par décret 2021-211 du 24-2-2021 et art. A 441-2 et annexe 4-1).

Par dérogation à ces dispositions, la société peut présenter, selon un autre modèle de tableau, le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elle doit les rapporter aux nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

Les sociétés doivent en outre préciser si ces montants sont présentés hors taxe ou toute taxe comprise (art. D 441-6, III modifié par décret 2021-211). Les retards sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels ou, en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables (art. D 441-6, V-al. 1 modifié par décret 2021-211). Si les sociétés excluent les factures relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées, elles doivent l'indiquer en commentaire et mentionner le nombre et le montant total des factures concernées (art. D 441-6, V-al. 2 modifié par décret 2021-211).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-											
Montant total des factures concernées (**TTC**)	-											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (**TTC**)	-											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (**TTC**)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels o Délais légaux : les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours de la date d'émission de la facture						□ Délais contractuels □ Délais légaux					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 11 : Factures **reçues** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 11 : Factures **émises** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues préciser H ou C												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux : les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours de la date d'émission de la facture						☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux					

Il est précisé que le tableau n'est pas complété. Les factures payées en dehors du délai légal ou contractuel ne sont pas significatives.

10. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES EN FRANCE OU PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous signalons que notre Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation.

11. ACTIVITÉ DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La Société détient :

- **50** % du capital et des droits de vote de la société CENTRED TECH LLC, société de droit américain incorporée dans l'État du Delaware et dont le siège social est à Fort Lauderdale FL 33305, 2716 NE 21 Street (USA) ;

 Cette société n'a pas encore démarré son activité. Il s'agit d'une *JV* pour développer l'activité en marque blanche au EU.

- **1** % du capital et des droits de vote de la société CENTRED Ventures LLC société de droit américain incorporée dans l'État du Delaware et dont le siège social est à Seattle WA 98146, 2710 SW 107th PL (USA).

12. SUCCURSALES

Nous vous indiquons que la Société ne possède aucune succursale.

13. PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous informons que nous n'avons aucune participation dans aucune société actionnaire de notre société et qu'en conséquence, l'examen de la régularisation des participations croisées est sans objet.

14. PRÊTS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 *bis* al. 2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'il n'existe aucun contrat de prêt à moins de trois ans consentis par la société, à titre accessoire, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques).

15. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, soit respectivement :

- Le cabinet MAZARS, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Fabrice MASLIAH, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

o-o-o

Si les propositions de votre président vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions qui vous sont soumises.

Restant à votre disposition,

Président
Pour BOIRON
Valérie LORENTZ POINSOT

mazars

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

ABBI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

ABBI

Société par actions simplifiée
RCS : Lyon B 828 636 795

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société ABBI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABBI relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La modification de la date de clôture de l'exercice social, porté du 30 juin au 31 décembre, ayant été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2022 dans sa 5ème résolution et rectifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2022 dans sa 1ère résolution, nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks de clôture qui s'est déroulé le 31 décembre 2021. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur la réalité du stock inscrit au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Par conséquent, nous ne sommes pas non plus en mesure de nous prononcer sur les variations de stocks de marchandises et de matières et autres approvisionnements ainsi que sur la production stockée.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des associés dans le délai prescrit par l'article R. 232-1 du code de commerce, les comptes annuels et le rapport de gestion du président nous étant parvenu tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 30 juin 2022

Séverine Hervet

Associée

Emmanuel Charnavel

Associé

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	30/06/2021 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	6 480	6 480		
Concessions brevets droits similaires	1 101 009	218 605	882 403	444 116
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 534	8 842	692	1 646
Autres immobilisations corporelles	1 398	229	1 168	731
Immobilisations en cours	36 290		36 290	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	46 160		46 160	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	583		583	583
TOTAL (II)	**1 201 453**	**234 157**	**967 297**	**447 076**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	103 000	49 000	54 000	49 000
Marchandises	471 087	300 640	170 447	288 109
Avances et Acomptes versés sur commandes	427 116		427 116	43 415
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	2 282 944	16 336	2 266 608	68 698
Autres créances	305 936		305 936	220 972
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	43 821		43 821	348 717
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				3 214
TOTAL (III)	**3 633 904**	**365 976**	**3 267 928**	**1 022 125**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 835 357**	**600 133**	**4 235 225**	**1 469 201**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an 19 603

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	740 000	240 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 828	3 828
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	26 669	5 063
	Résultat de l'exercice	**(620 725)**	**21 606**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**149 772**	**270 497**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	6 873	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**6 873**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	439 581	427 288
	Emprunts et dettes financières divers (3)	268 680	180 180
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 343 893	557 027
	Dettes fiscales et sociales	25 671	18 665
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	755	15 544
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 078 580**	**1 198 704**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 235 225**	**1 469 201**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(620 725,07)	21 606,48
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 078 580	1 198 704
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 6 mois	30/06/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 516 264		2 516 264	612 877
	Production vendue (Biens)	4 964		4 964	
	Production vendue (Services et Travaux)	150		150	510
	Montant net du chiffre d'affaires	**2 521 378**		**2 521 378**	**613 387**
	Production stockée			54 000	(615)
	Production immobilisée			36 290	
	Subventions d'exploitation			3 000	3 500
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			581	1
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 615 249**	**616 272**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 231 499	634 526
	Variation de stock			(217 658)	(288 109)
	Achats de matières et autres approvisionnements			392	17 417
	Variation de stock				18 229
	Autres achats et charges externes			624 743	136 191
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 935	3 675
	Salaires et traitements			67 290	5 631
	Charges sociales du personnel			41 981	4 391
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			80 760	39 141
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			41 978	
	- sur actif circulant			349 640	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			16 110	20 001
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 238 672**	**591 094**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(623 423)**	**25 179**

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	30/06/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(623 423)**	**25 179**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 429	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 429**	
	RESULTAT FINANCIER	**(2 429)**	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(625 852)**	**25 179**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		155
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 873	
	Total des charges exceptionnelles	**6 873**	**155**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(6 873)**	**(155)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(12 000)	3 417
	TOTAL DES PRODUITS	**2 615 249**	**616 272**
	TOTAL DES CHARGES	**3 235 974**	**594 666**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(620 725)**	**21 606**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe

Cabinet d'Expertise Comptable

Comptabilité - Fiscalité - Paie - Audit

ONLY COMPTA	SAS ABBI

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Changement de date de clôture et exercice d'une durée de 6 mois.
Ventes d'autotests ne faisant pas partie de l'activité récurrente de la société.
Augmentation de capital au cours de l'exercice.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 05/09/2017, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Une prise de participation majoritaire par la société Boiron est intervenue en date du 20 janvier 2022.
Les impacts du conflit en Ukraine semblent aujourd'hui limités dans la mesure où la société n'exerce pas, à ce jour, d'activités dans les territoires directement concernés par le conflit.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ONLY COMPTA	SAS ABBI

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.
Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Lorsqu'ils sont présents au bilan, les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au selon la méthode du premier entrée premier sorti.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Engagements hors bilan

La société s'est engagée à reverser 1 euro à une association à chaque vente remplissant certaines conditions. La direction n'a pas pu chiffrer précisément le montant de l'engagement au 31/12/2021.

Compte tenu des embauches réalisées en fin d'exercice, les engagements d'Indemnités de Départ à la Retraite sont jugées non significatives et n'ont pas fait l'objet de calculs spécifiques.

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	6 480					6 480
	Autres	541 067		559 941			1 101 009
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**547 547**		**559 941**			**1 107 489**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 534					9 534
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	830		568			1 398
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			249 981		213 691	36 290
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 364**		**250 549**		**213 691**	**47 222**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			46 160			46 160
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	583					583
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**583**		**46 160**			**46 743**
	TOTAL	**558 495**		**856 650**		**213 691**	**1 201 453**

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	6 480			6 480
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	96 951	79 677		176 627
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**103 431**	**79 677**		**183 107**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 888	953		8 842
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	99	130		229
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 988**	**1 084**		**9 071**
	TOTAL	**111 418**	**80 760**		**192 179**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		6 873		6 873
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**6 873**		**6 873**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles		41 978		41 978
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		349 640		349 640
	Sur comptes clients	16 336			16 336
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**16 336**	**391 618**		**407 954**
	TOTAL GENERAL	**16 336**	**398 491**		**414 827**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	391 618	
	- financières		
	- exceptionnelles	6 873	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	583		583
Clients douteux ou litigieux	19 603		19 603
Autres créances clients	2 263 341	2 263 341	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	13 948	13 948	
Taxes sur la valeur ajoutée	289 488	289 488	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	2 500	2 500	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**2 589 463**	**2 569 277**	**20 186**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	439 581	439 581		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	88 500	88 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 343 893	3 343 893		
Personnel et comptes rattachés	8 572	8 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 356	13 356		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	2 031	2 031		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 712	1 712		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	180 180	180 180		
Autres dettes	755	755		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**4 078 580**	**4 078 580**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	312 240
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	211 446
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		**444 243**
Autres créances clients		**441 743**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*441 743*	
Autres créances		**2 500**
PRODUITS A RECEVOIR	*2 500*	

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**2 294 042**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 281 862**
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	*2 281 862*	
Dettes fiscales et sociales		**12 025**
DETTES PROVISIONNEES SUR C.P.	*8 572*	
CHARGES SOCIALES SUR C.P.	*3 327*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*126*	
Autres dettes		**155**
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	*155*	

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		240 000,00	1,0000	240 000,00
	Emises pendant l'exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**740 000,00**	**1,0000**	**740 000,00**

ONLY COMPTA	SAS ABBI

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

ABBI détient :
50 % du capital et des droits de vote de la société CENTRED TECH LLC société de droit américain enregistrée dans l'Etat du Delaware et dont le siège social est à Fort Lauderdale FL 33305, 2716 NE 21Street (USA)
A ce jour les comptes ne nous ont pas été communiqués.